**Ces nouvelles règles d’orthographe qui sont passées inaperçues**

PAR CHRISTOPHE BENZITOUN, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN LINGUISTIQUE FRANÇAISE, UNIVERSITÉ DE LORRAINE. <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/43199/reader/reader.html#!preferred/1/package/43199/pub/62612/page/17>

**Les règles concernant le trait d’union, le pluriel des noms composés, l’accent circonflexe et le participe passé des verbes pronominaux ont changé depuis 1990. Mais qui connaît vraiment ces rectifications ?**

Peut-on écrire le verbe « entraîner » sans accent circonflexe ? Non, pense encore une bonne partie de nos concitoyens. Pourtant, depuis 1990, ce signe n’est plus obligatoire sur les lettres « i » et « u », sauf dans les terminaisons verbales (exemple : qu’il dût, qu’il fût) et les cas où cela induirait une confusion de sens (exemple : mûr/mur).

Cette évolution fait partie d’un ensemble de modifications de l’orthographe [publiées au *Journal officiel*en 1990](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications_1990.pdf), dont voici une synthèse :



(Photo : capture d’écran Journal officiel)

Des modifications limitées

Les rectifications touchent quatre points précis : le trait d’union, le pluriel des noms composés, l’accent circonflexe et le participe passé des verbes pronominaux. Dans le détail, on peut signaler aussi :

- la généralisation du trait d’union à tous les numéraux formant un nombre complexe ;

- l’emploi du È pour transcrire le son « e ouvert » pour tous les verbes se terminant en *-eler* ou *-eter* (à l’exception d’*appeler* et *jeter*) ;

- la graphie *nénufar*, qui a fait couler beaucoup d’encre, alors que ce mot s’est écrit ainsi jusqu’en 1932.

Bref, des modifications raisonnables et très limitées, visant à rendre l’orthographe plus régulière et donc la langue écrite accessible à tous. Mais comme le souligne une enquête menée en 2010, les étudiants et enseignants français sont assez peu nombreux à les connaître, en tout cas nettement moins nombreux que les Belges, Suisses et Canadiens. Et ils sont peu nombreux à les appliquer.

Cela provient du fait qu’une fois ces modifications actées, le pouvoir politique français n’a pas fait beaucoup d’effort pour les promouvoir auprès des enseignants. Or, si les professeurs ne les transmettent pas en classe, comment cette nouvelle orthographe pourrait-elle se retrouver dans l’usage ? On peut aussi signaler que les dictionnaires usuels ont mis un certain temps à les faire apparaître et qu’aucun journal de référence français ne les applique. Et la virulente campagne de dénigrement relayée par les journaux, chaînes de télévision et radio a eu un fort impact négatif.

Une demande de linguistes et de professeurs

Deux événements importants ont été à l’origine des rectifications de 1990. Tout d’abord, une prise de position de la part de professeurs d’écoles et de collèges réclamant une simplification de l’orthographe. Ensuite, un appel en faveur d’une modernisation de l’orthographe est signé par dix linguistes et paru dans le journal Le Monde en 1989. Le pouvoir politique s’empare alors de la question par l’entremise du Premier ministre de l’époque, Michel Rocard.

Pour arbitrer, il fait appel à trois instances, à savoir l’Académie française, le Conseil supérieur de la langue française et un comité d’experts. Michel Rocard prend une position active et volontariste dans l’entreprise. Le comité d’experts se met au travail le 12 décembre 1989 et rend un rapport quatre mois plus tard. Ce rapport contient les propositions de rectifications que les membres du comité d’experts jugent pertinentes. L’Académie française l’approuve à l’unanimité des présents. Le Premier ministre les soutient également.

Il est alors prévu que ces rectifications soient enseignées dès la rentrée 1991. Sans toutefois les imposer aux adultes qui pourront conserver l’ancienne orthographe en attendant que la nouvelle se généralise. Le texte est publié au Journal officiel le 6 décembre 1990. Les réactions médiatiques hostiles furent presque immédiates. Allant jusqu’à un retournement spectaculaire de la position des membres de l’Académie française.

Pour finir, la circulaire ne fut pas publiée, contrairement à ce qui était prévu. Il faudra attendre 18 ans pour que les rectifications apparaissent timidement dans les programmes scolaires. Et 8 ans de plus pour que les manuels scolaires les adoptent, ce qui a eu pour conséquence de relancer les hostilités.

Des actualisations périodiques

Ces écueils ne représentent pas des exceptions. Depuis plus d’un siècle, toutes les propositions de modification de l’orthographe se sont heurtées à des campagnes de dénigrement. Or il faut bien voir que des strates de rectifications ont été empilées au cours des siècles sans vue d’ensemble.

Cela a abouti à de multiples sous-systèmes pas toujours cohérents entre eux. D’où l’importance d’actualiser périodiquement notre orthographe afin de la rendre plus régulière. Sans parler du fait que si on ne le fait pas, on s’éloigne lentement mais sûrement de la prononciation.

Pour des raisons historiques, le français avait une orthographe très proche du latin, dont il est issu. C’est la raison pour laquelle il possède un certain nombre de lettres étymologiques muettes. Certaines de ces lettres étymologiques ont d’ailleurs été réintroduites alors qu’elles avaient disparu ou bien ont été supprimées. C’est le cas dans tiLtre et aDvocat. De plus, l’alphabet du français est directement hérité de celui du latin. Or, le français comporte plus de sons que le latin. Pour compenser cela, on y a ajouté quelques lettres ainsi que des accents et la cédille.

Ces ajouts ont été décidés par des grammairiens et imprimeurs codifiant la transcription de notre idiome. Il faut en plus ajouter, aux divers procédés orthographiques utilisés, le recours à la combinaison des lettres pour transcrire un son : CH, EAU, OU, ON, etc. Et aussi l’importance accordée à la différenciation des homographes, c’est-à-dire au fait de distinguer, par la forme graphique, des mots se prononçant de la même façon comme vert, verre, vers, ver. La liste des mots possédant un pluriel irrégulier est également touchée par ces choix, ainsi qu’un ensemble de règles d’orthographe grammaticale : conjugaisons des verbes, absence d’accord quand on a affaire à un substantif épithète (des rideaux orangE)…

Ce très rapide tour d’horizon montre bien que l’orthographe française est le résultat de choix, et non d’une évolution naturelle. Bien sûr, on peut critiquer, à raison, tel ou tel cas modifié en 1990. Par exemple, on peut se demander pourquoi le comité d’experts a décidé de conserver certaines exceptions plutôt que d’élaborer des règles systématiques. Mais il ne faut jamais perdre de vue que l’on a besoin de rendre notre orthographe plus régulière et donc plus accessible. C’est un enjeu démocratique majeur à une époque où l’écrit est indispensable et où l’on souhaite agrandir la famille de la francophonie.

[La version originale de cet article a été publiée dans *The Conversation*.](https://theconversation.com/orthographe-qui-connait-les-rectifications-de-1990-109517)